

**Déclaration du Burkina Faso à l'occasion de la
Conférence régionale sur l'universalisation de la
Convention sur les armes à sous-munitions**

Lomé, 22 et 23 mai 2013

Le Burkina Faso par ma voix, voudrait avant tout propos exprimer ses vives félicitations aux Républiques sœurs du Togo et du Ghana pour l'excellente qualité de l'organisation et pour l'accueil chaleureux dont ma délégation a pu bénéficier. Je voudrais aussi traduire ma reconnaissance au PNUD ainsi qu'au Royaume de Norvège qui ont facilité la tenue de cette conférence régionale.

Je me réjouis de la tenue de cette session à la suite de celle d'Accra en mai 2012, en vue de promouvoir l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions sur le Continent africain. Le Burkina Faso reste persuader que nous atteindrons assez rapidement l'horizon d'une Afrique exempte d'armes à sous-munitions, si cette dynamique est maintenue et soutenue. C'est pourquoi nous exhortons tous les Etats parties, les organisations internationales ainsi que les organisations de la société civile à poursuivre et accroître leurs efforts pour rallier les autres à cette cause noble.

Toutefois, la condition pour que ces fora servent véritablement à quelque chose reste sans aucun doute la mise en œuvre effective des engagements que nous prenons. Nous devons donc nous pencher ici sur le sort que nous avons réservé à notre ambitieux Plan d'action d'Accra sur l'universalisation adopté l'an passé.

Le Burkina Faso pour sa part, a pu saisir toutes les opportunités qui lui ont été offertes, notamment lors de la session des Etats parties en septembre 2012 à Oslo et la réunion intersession de Genève en avril 2013, pour interpeller les Etats non membres à adhérer sans délai à la Convention, et les Etats parties à user de toute leur influence pour inciter les autres à y adhérer. Dans

cette même optique, les délégations respectives de mon pays qui ont pris part à l'ensemble de ces réunions n'ont pas manqué de rendre compte et de faire le plaidoyer auprès des plus hautes autorités politiques sur le niveau de mise en œuvre de la Convention et de rappeler son importance dans le droit international humanitaire.

Nous nous félicitons des contacts noués avec la Croix Rouge internationale afin de bénéficier de son expertise pour la rédaction d'une législation nationale sur les armes à sous-munitions. Les délégations des deux parties ont pu se rencontrer à Ouagadougou sur cette question et nous avons bon espoir d'aboutir à des résultats concluants dans des délais plus ou moins courts. Nous saisissons cette occasion pour remercier d'avance la Croix rouge pour sa disponibilité et son assistance. Mais nous en appelons aussi à l'assistance des autres partenaires ici présents pour un partage d'expérience et un partenariat fructueux qui nous permettent de trouver la bonne formule afin de remplir au plus vite cet engagement qui nous est cher.

Nous sommes aussi très embarrassés par le retard mis dans la transmission de notre rapport annuel de 2012. Nous avons bon espoir que nous ne serions pas à Lomé sans l'avoir transmis, d'autant plus que le processus est déjà entamé depuis le retour de notre délégation de la réunion intersession d'avril 2013. Je prends ici l'engagement de le transmettre dans les plus brefs délais surtout qu'il n'y a pas eu de changement notable depuis notre rapport initial qui lui a été bien transmis et rendu public sur le site internet de la Convention.

Au delà cet engagement, mon pays réaffirme son ferme attachement aux idéaux de la Convention et aux bonnes intentions du Plan d'action d'Accra. Il souhaite que nous renouvelions cet engagement en tirant leçon de nos insuccès passés, de sorte que lors de la 4^{ème} Assemblée des Etats parties qui se tiendra en septembre à Lusaka en Zambie, nous soyons fiers de présenter des avancées notables sur la contribution de l'Afrique.

Je vous remercie.